

## Utilisation emplacement de parking privé

Par YGR, le 25/09/2020 à 04:21

Bonjour,

Je suis locataire dans une copropriété et dispose d'un emplacement de parking privé a cet effet. Dans mon emplacement de parking privé.

Ayant eu un accident durant le confinement je n'ai pas pu déposer mon véhicule en garage. De plus il était non roulant lorsque la dépanneuse me l'a ramené. J'ai donc procédé aux réparations moi même, cela a duré 3 a 4 semaines. Sur mon emplacement de parking j'ai laissé dans mon coin une jante et quelques éléments que j'enverrais pour remise en état.

Je reçois aujourd'hui un email de mon propriétaire disant que le syndicat rappelle que les emplacements de parking ne sont pas des ateliers et qu'il est interdit de stocker quoique ce soit dans les emplacements. Ce que je trouve totalement absurde. Dans ce même parking sous terrain, mon voisin de place y stocke de vieux morceaux de meubles. Plus loin encore d'autres y ont stockes des cartons et vieux électroménagers. Mais cela ne semble pas déranger le syndicat. Le syndicat m'accuse aussi d'interrompre la minuterie de l'éclairage du parking pour effectuer la réparation de ma voiture. Ce qui est totalement faux car dans le parking il n'y a aucun capteur de présence. La lumière s'éteint automatiquement après quelques minutes et j'utilise des lampes portatives pour m'éclairer lorsque je suis a mon emplacement. De plus je n'ai pas declairage en face de mon emplacement, ce qui rend en plus l'éclairage du parking totalement inutile pour moi. Cette accusation est totalement mensongere et sans fondement.

J'ai bien lu et relu le règlement de copropriété et celui-ci n'interdit pas de stocker ou d'effectuer des activités de maintenance de ma voiture. Il stipule que l'espace ne doit pas servir aux activités d'atelier ou de commerce à visée commerciale. Il stipule que l'utilisation de machines ou outils ne doit pas generer de nuisances en terme de bruit ou odeur ou vibrations. Dès lors que je m'occupe de mon propre véhicule je suis dans les règles. Je ne fais pas de bruit, je ne genere pas d'odeur ou de vibrations. L'un des copropriétaires bricole sa moto et fait des fois du decoupage a la meule sur son emplacement, mais ça non plus ça n'a pas l'air de déranger le syndicat.

Ils disent qu'ils passeront dans les prochains jours contrôler et vont procéder à la surveillance régulière de mon emplacement de parking. C'est écrit noir sur blanc. Je pense qu'à ce stade ce sont des menaces de harcèlement pour un emplacement privé et non un espace commun.

J'aimerais savoir quoi faire? J'hésite entre demander une confrontation orale en face à face

avec eux a mon propriétaire, déposer une main courante ou plainte pour harcèlement.

Ce n'est pas la première fois. Lors de mon emménagement, le règlement de copropriété n'avait pas été imprimé. La terrasse disposait d'un brise vue en paille. J'avais procédé au changement pour en mettre un de la couleur de la balustrade de façon à ce que la couleur soit en harmonie avec le bâtiment. J'ai effectué l'installation le dimanche soir. Le lundi matin sur les coups de 8h ma compagne m'appelle se faisant réveiller par quelqu'un du syndicat lui demandant d'enlever le brise vue car c'est interdit dans la copropriété. Ce qui est absurde car les anciens locataires en avaient un, et sur les terrasses de l'étage supérieur il y en a! Nous avons emménagé le samedi, le syndicat a sonné à notre porte le lundi, 48h après!

Voilà. J'ai l'impression qu'ils n'aiment juste pas nos têtes.

Par **janus2fr**, le **25/09/2020** à **07:05**

[quote]

Je reçois aujourd'hui un email de mon propriétaire disant que le syndicat rappelle que les emplacements de parking ne sont pas des ateliers et qu'il est interdit de stocker quoique ce soit dans les emplacements.

[/quote]

Bonjour,

En copropriété, ce que l'on appelle "le syndicat", c'est l'ensemble de tous les copropriétaires. Difficile donc, de comprendre de qui vous parlez...

Par **YGR**, le **25/09/2020** à **08:27**

Bonjour,

Je ne m'y connais pas, ce sont les mots employés par le propriétaire de l'appartement que nous louons.

Ils voulaient sans doute parler des représentants du syndicat de copropriété.